

**Contrôle en cours de formation**  
**Exemples de situations d'évaluation**  
**Baccalauréat professionnel technicien constructeur bois**  
**LP Funay-Boucher Le Mans**

→ **Extrait du référentiel et de la définition de l'épreuve E32 "Fabrication d'un ouvrage"**

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 : Organiser et mettre en sécurité les postes de travail,
- C3.2 : Préparer les matériaux, produits et composants,
- C3.3 : Rechercher les caractéristiques dimensionnelles et géométriques des éléments
- C3.4 : Installer les postes de travail et les outillages,
- C3.5 : Conduire les opérations de taillage, d'usinage,
- C3.6 : Conduire les opérations de préfabrication et d'assemblage,
- C3.7 : Conduire les opérations de finition et de traitement,
- C3.8 : Assurer le conditionnement, le stockage et le chargement,
- C5.1 : Assurer la maintenance de 1<sup>er</sup> niveau des machines et matériels de fabrication.

**Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées **dans l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- \* **la première situation d'évaluation**, au cours de la dernière année de formation, porte sur la fabrication de composants d'ossature bois pouvant intégrer divers produits finis de revêtement, menuiserie et fermeture.
- \* **la deuxième situation d'évaluation**, en fin de formation, porte sur la fabrication d'une partie d'ouvrage de charpente.

Les deux situations en établissement devront permettre d'évaluer des techniques de fabrication complémentaires et s'appuyer sur les deux méthodes actuelles de recherche des caractéristiques dimensionnelles et géométriques et de tracé des éléments :

- le tracé à partir d'une épure à échelle réelle ou réduite,
- le tracé selon une fiche de taille réalisée à l'aide d'un progiciel de construction bois.

La durée cumulée de ces deux situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle (14 à 18 heures), ni excéder le double de celle-ci.

→ **Extrait du référentiel et de la définition de l'épreuve E33 "Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier"**

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 : Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 : Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention,
- C4.2 : Contrôler la conformité des supports et des ouvrages,
- C4.3 : Implanter, répartir et approvisionner sur chantier,
- C4.4 : Conduire les opérations de levage de structures et d'ossatures,
- C4.5 : Poser, installer les composants et produits finis,
- C4.6 : Assurer le suivi de réalisation des ouvrages
- C4.7 : Gérer l'environnement du chantier,
- C5.2 : Effectuer l'entretien et la maintenance des équipements de chantier,
- C5.3 : Assurer la maintenance périodique des ouvrages.

### **Contrôle en cours de formation :**

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

### **Situation d'évaluation en centre de formation :**

La situation se déroule sur la plate-forme technique de construction bois de l'établissement. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une partie d'ouvrage correspondante à l'un des domaines d'intervention de la construction bois :

- les ossatures verticales,
- les ossatures horizontales,
- la charpente,
- les revêtements et parements.

Le candidat exécute en autonomie avec l'aide éventuelle d'un opérateur, l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, de réglage et de fixation des composants de l'ouvrage et de l'ensemble des produits associés selon les données techniques et normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité et éventuellement à conduire les moyens d'accès et de levage.

-----